

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AVEIZIEUX - LOIRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira en session ordinaire publique en mairie, **salle des délibérations du conseil**, le **jeudi 26 mars 2026 à 20 h 15**.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal ;
2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ;
3. Délégations consenties au maire par le conseil municipal ;
4. Indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués ;
5. Désignation des membres des commissions internes ;
6. Nomination des délégués du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
7. Nomination des délégués de la commune au sein des organismes de coopération intercommunale ;
8. Constitution de la commission d'appel d'offres et bureau adjudication ;
9. Désignation d'un correspondant défense ;
10. Désignation d'un correspondant incendie / secours ;
11. Désignation des délégués communaux en faveur de l'action sociale pour le personnel communal ;
12. Règlement intérieur du conseil municipal ;
13. Questions diverses

Affiché le 19 mars 2026
Sylvain DARDOULLIER, maire,



